

PROCEDER A VOTRE INSCRIPTON

Vous êtes admis/admissible* en Licence Professionnelle dans le cadre de la formation initiale (c'est-à-dire sans contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)

**sous réserve de la validation d'un diplôme Bac+2 au plus tard le jour de votre inscription*

Après confirmation sur e-candidat, votre inscription s'effectue en ligne :

1^{ère} étape Rendez-vous sur le site du CROUS pour obtenir [votre attestation CVEC](#), indispensable pour votre inscription

2^{ème} étape Consultez à **partir du 1er juin**, les informations et les modalités pour vous inscrire en 2019-2020 sur [uB-link](#) rubrique "M'inscrire" (première inscription à l'uB) / "Me réinscrire" (réinscription à l'uB)

3^{ème} étape **A partir du 8 juillet**, procédez à votre inscription sur [uB-link](#), puis dans les 72h déposez en ligne les pièces demandées.

4^{ème} étape si votre dossier est complet, vous pourrez éditer votre certificat de scolarité, votre carte d'étudiant vous sera remis à la rentrée.

Etudiant de l'université de Bourgogne en reprise d'études : si vous avez interrompu vos études depuis plus d'un an à l'université de Bourgogne ou si avez annulé votre inscription l'année dernière vous ne pourrez accéder aux inscriptions en ligne, contactez dans ce cas la scolarité de l'IUT

Remarque : Si vous êtes admis en formation initiale sans contrat et que **vous êtes en mesure de valider un contrat avec un employeur** : votre inscription administrative à l'IUT **ne pourra pas s'effectuer en ligne**. Si c'est votre cas, il conviendra de contacter la scolarité dès validation d'un contrat et au plus tard le 26 août 2019. Prenez connaissance des modalités d'inscription avec contrat [en cliquant sur ce lien](#).

Consultez [le Calendrier des rentrées 2019](#)

Fermeture de l'IUT au public (congés d'été) du 19 juillet à midi au 26 août au matin